



Fuites d'eau

Certains habitants ont vu leur consommation d'eau en forte augmentation.

Notre fontainier a pu constater à plusieurs reprises que cette hausse était due à une fuite d'eau entre le compteur et la maison. Selon la loi, celle-ci est donc à la charge de l'occupant.

Nous vous recommandons de bien vérifier votre consommation et de veiller à ce que vos robinets ou chasses d'eau ne soient pas défectueux.

Pensez également à protéger le compteur d'eau au niveau du citerneau ainsi que vos arrivées d'eau extérieures en cas de gel.